

<https://acdn.net/spip/spip.php?article110>



Le Mouvement de la Paix tient son Congrès à Saint-Ouen,
du 11 au 13 novembre

Contribution et voeux d'ACDN pour les travaux du Congrès

- Accueil - Correspondance - Associations -

Date de mise en ligne : mardi 8 novembre 2005

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Le Mouvement de la Paix tient son Congrès à Saint-Ouen du 11 au 13 novembre 2005. ACDN, entre autres organisations, était invitée aux manifestations du vendredi 11 novembre.

Nous publions la lettre et la contribution que le président et la secrétaire d'ACDN ont adressée, au nom de son bureau, aux deux co-présidents du Mouvement de la Paix. Ils nous adressé leurs remerciements et fait savoir que la contribution jointe serait versée aux débats. Nous nous en réjouissons.

CONTRIBUTION à la réflexion du Congrès du Mouvement de la Paix Novembre 2005

Comme son nom l'indique, l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN), association fondée en 1996 selon la loi 1901, a pour objet principal et statutaire d'agir pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier nucléaires.

Nous pensons en effet que les armes nucléaires représentent actuellement le plus grand danger pour l'humanité. Si certaines d'entre elles, bien plus puissantes que celles qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki en août 1945, venaient à être de nouveau employées, non seulement elles feraient des millions de victimes dans les populations civiles, mais encore elles risqueraient de rendre la planète invivable pour les survivants, du fait des retombées radioactives qui auront lieu pendant des décennies. En outre, une catastrophe de cette nature provoquerait un tel chaos qu'aucun des nombreux autres problèmes sociaux, sanitaires, écologiques, auxquelles l'humanité doit faire face en unissant ses forces à l'échelle internationale, ne pourrait plus trouver de solution.

Dès à présent, les énormes ressources financières, économiques, scientifiques et humaines consacrées à la recherche, au développement, à l'entretien et au service de ces armes, comme d'ailleurs plus généralement à la « chose militaire », le sont aux dépens des besoins civils les plus élémentaires qu'elles permettraient de satisfaire. La seule existence de ces armes entretient de surcroît un climat de méfiance et de peur peu propice à la coopération entre peuples et Etats.

Leur abolition se justifie encore par d'autres raisons : nature criminelle de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires, dûment reconnue par l'avis de la Cour internationale de Justice en date du 8 juillet 1996 ; obligation juridique, pour les Etats Dotés d'Armes Nucléaires parties au TNP, de négocier de bonne foi et de mettre en oeuvre l'élimination de leurs arsenaux nucléaires conformément à l'article VI du TNP ; nature antidémocratique et même totalitaire de l'armement nucléaire qui donne à un seul homme, dans chaque EDAN, le pouvoir d'occire d'un seul geste des millions de ses congénères ; etc.

Pour ces raisons, avec le réseau « Abolition 2000 » qui réunit plus de 2000 ONG ou municipalités à travers le

monde, et avec les « Maires pour la Paix » qui réunissent à ce jour plus de 1000 cités, nous pensons que les sociétés civiles doivent imposer à tous les gouvernements de pays dotés d'armes nucléaires de renoncer aux armes nucléaires et de négocier sans délai leur élimination effective, si possible d'ici à 2020, sous un contrôle international strict et efficace. Cette exigence vaut bien entendu pour la France, dont les responsabilités en tant que l'un des deux Etats européens dotés d'armes nucléaires et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, sont considérables au regard du désarmement comme de la prolifération nucléaires.

Deux voies paraissent particulièrement à même d'imposer cette exigence à nos dirigeants politiques. L'information et la mobilisation de l'opinion publique -directement et à travers les élus- est la première voie ; elle a été empruntée par un certain nombre d'associations françaises dont la nôtre, notamment lors d'une campagne nationale que le Mouvement de la Paix a accepté de coordonner ; il faut poursuivre dans cette voie et intensifier les actions. La seconde pourrait être juridique : puisque la possession d'armes nucléaires et le non-respect de l'article VI du TNP sont autant d'infractions au droit international, pourquoi ne pas recourir aux tribunaux compétents pour faire respecter ce droit ? Nous en faisons la proposition et serions prêts, si elle était retenue, à nous porter partie civile avec d'autres associations.

Il va sans dire que les actions en faveur du désarmement nucléaire ne se limitent pas à celles dont on vient de parler, et que leur coordination doit se faire à l'échelle nationale, européenne et internationale. Elle existe déjà et doit être renforcée. L'un des objectifs souhaitables pourrait être la transformation de l'Europe en une Zone Exempte d'Armes Nucléaires, qui rejoindrait ainsi d'autres zones de ce type déjà existantes et aurait une valeur exemplaire, notamment pour l'Asie et le Moyen-Orient.

Sur tous ces points, il nous semble que les ONG abolitionnistes françaises et européennes, qui ne cessent de resserrer leurs liens, sont à même de s'entendre. Nous sommes convaincus que le Congrès 2005 du Mouvement de la Paix y contribuera très utilement.

Nous manquerions à nos devoirs si nous n'évoquions pas pour finir un point sur lequel le Mouvement de la Paix et l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire ont divergé jusqu'à présent. Nous le soumettons donc à l'attention de son Congrès.

Il nous semble que la dénucléarisation de la planète ne peut pas se faire seulement sur le plan militaire. Le nucléaire civil, lui aussi, est lourd de menaces pour la survie des générations présentes et futures. Il recèle des dangers intrinsèques, liés à la nature radioactive des matériaux fissiles qui servent de combustible (uranium enrichi) aux centrales électronucléaires ou résultent de leur activité (plutonium et autres radionucléides). Pour l'élimination des déchets radioactifs, les scientifiques ont beau avoir promis depuis des décennies une solution sûre, ils ne l'ont toujours pas trouvée malgré les sommes énormes englouties dans la recherche. Rien ne permet d'espérer qu'on y parvienne un jour, hormis la foi du charbonnier. Rien ne nous garantit non plus que d'autres « Tchernobyl », voire bien pire, ne se produisent pas en France par exemple, où l'on compte 58 réacteurs en fonction.

La technologie nucléaire est tellement complexe et tellement dangereuse qu'on ne peut absolument pas prendre avec elle, à une échelle spatiale et temporelle qui dépasse l'entendement, les risques qu'on prend avec d'autres technologies industrielles - lesquels se concrétisent régulièrement (cf. Bhopal, Seveso, AZF...). Ainsi, le rapport Rasmussen affirmait qu'un « accident nucléaire » provoquant « 10 décès rapides » n'avait de chance de se produire, pour un parc de 100 réacteurs, qu'une seule fois en 30 000 ans. Il a suffi d'une dizaine d'années et d'un parc de quelques réacteurs ukrainiens pour que Tchernobyl vienne infirmer ces statistiques rassurantes. Les experts français sont-ils plus rassurants ? Nullement, puisque les autorités préparent d'ores et déjà la « gestion » d'une catastrophe imputable à une « excursion » ; elles savent, elles, que le 27 décembre 1999, la centrale du Blayais n'est pas passée loin de « l'accident majeur » pour cause de vent trop fort et d'inondation imprévue. Or chaque année, les Installations Nucléaires de Base sont le théâtre de dizaines d'incidents plus ou moins graves, dont la conjonction et

Contribution et vœux d'ACDN pour les travaux du Congrès

la probabilité augmenteront avec le vieillissement des installations... et la privatisation d'EDF.

A ces dangers spécifiques s'ajoutent ceux liés au terrorisme et à la prolifération nucléaire. Pas plus qu'on ne peut exclure tout attentat ou tout détournement de nature terroriste, on ne saurait prétendre être à même d'établir une frontière étanche entre nucléaire militaire et nucléaire civil, par exemple en faisant signer aux ENDAN un « protocole additionnel » au TNP, et en multipliant dans les contrats d'exportation les clauses restrictives que l'AIEA serait ensuite chargée de faire respecter. Toute l'histoire de la prolifération nucléaire démontre le contraire, depuis 1945 jusqu'aux plus récents épisodes -Irak, Corée du Nord, Iran... Si le TNP a échoué au moins partiellement à empêcher la prolifération nucléaire, c'est justement parce qu'il a contribué à diffuser la technologie civile, dont Mohammed ElBaradei a souligné lui-même le caractère « dual ».

Pour sa part, la Charte d'Abolition 2000 proclame : « Il nous faut assumer le lien inextricable entre les usages pacifiques et militaires des technologies nucléaires et la menace qui pèse sur les générations futures du fait de la production et de l'usage de matériaux radioactifs à très longue durée de vie. » ACDN la fait sienne. Nous formulons le vœu que le Mouvement de la Paix en fasse autant et vous souhaitons bonne réflexion.

ACDN

31, rue du Cormier - 17100 - SAINTES

E-mail : contact@acdn.net

Post-scriptum :

Saintes, le 8 novembre 2005

ACDN à Arielle Denis et Pierre Villard

Co-présidents du Mouvement de la Paix

139 Bd Victor-Hugo 93400 - Saint-Ouen

Copie à Mme Jacqueline Rouillon Maire de Saint-Ouen

Chers amis,

Nous vous remercions de votre invitation à la réception donnée par Madame le maire de Saint-Ouen le vendredi 11 novembre, ainsi qu'aux manifestations de la soirée que vous organisez à l'occasion du congrès national du Mouvement de la Paix.

Nous ne pourrions malheureusement pas nous y rendre et vous prions, ainsi que Madame le maire, de bien vouloir agréer nos excuses et de les transmettre aux congressistes.

Vous sollicitez par ailleurs une contribution de notre association aux réflexions de votre Congrès, sous la forme d'un message qui sera présenté aux délégués et publié dans le livre du Congrès. C'est bien volontiers que nous déférons à cette sollicitation. Nous vous prions de trouver ci-joint cette contribution.

Regrettant de ne pouvoir être parmi vous le 11 novembre, nous formulons des vœux de plein succès pour le Congrès du Mouvement de la Paix et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Contribution et vœux d'ACDN pour les travaux du Congrès

Pour le bureau d'ACDN,

Jean-Marie Matagne, président, Catherine Moreau, secrétaire